

### Séance du 03 octobre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 42  
Présents : 32  
Absents : 10  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 37  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 37

**Titulaires présents :** M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** J. CHIPAUX à C. LESOU, C. CODDET à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, E. WILLEMAIN à M. AERENS, F. MONCHABLON à G. MICLO

**Date de la convocation**  
27/09/2023

**Secrétaire de séance :** A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

**Date de publication**  
11/10/2023

### Délibération n° 087-2023

**Objet :** Culture - médiathèque intercommunale - Carnets de voyage du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

#### Vu

- le décret n° 2012-618 du 2 mai 2012 portant classement du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine),
- la Charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges 2012 – 2027 et les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges,
- la délibération du Parc naturel régional des Ballons des Vosges du 9 décembre 2022 concernant le projet « Carnets de voyage »,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

#### Considérant

- la démarche de labélisation Grand site de France,

Monsieur le Président rappelle les objectifs de l'action Carnets de voyage.

Ce projet a été initié dans le cadre de l'Opération Grand Site dans l'objectif d'impliquer les habitants du massif et de recueillir leur attachement à ce territoire.

*« Un carnet de voyage, c'est d'abord une œuvre personnelle qui raconte les moments forts d'un voyage vécu. Ces histoires qui forment le récit, sont illustrées par des dessins, photos, collages et autres ressources glanées durant le périple. C'est une œuvre que l'on peut partager ou garder pour soi pour conserver le souvenir d'un voyage. »*

Fort d'une première expérience positive en 2019 avec la médiathèque du Thillot, le projet « Carnets de voyage » a été décliné sur les 4 versants du massif du Ballon d'Alsace. La Communauté de communes des Vosges du sud en clôture la 4<sup>e</sup> édition.

L'action « Carnets de voyage CCVS » se déroulera entre 2023 et 2024, en différents lieux de la communauté de communes :

- 3 randonnées à 3 saisons différentes : une à Auxelles-Haut (automne), une Giromagny (hiver) et une à Lepuix (printemps), accompagnées par une artiste et deux accompagnateurs en montagne du Bureau Montagne du Ballon d'Alsace. Ces sorties seront l'occasion de (re)découvrir les richesses du Grand Site et de pratiquer différentes techniques artistiques durant la randonnée.
- 3 ateliers artistiques collectifs en salle, une semaine après chaque randonnée, sur le thème commun « Carnets de voyage » animés par l'artiste qui aura participé aux randonnées. L'objectif de ces ateliers étant double :
  - la réalisation des carnets personnels individuels des participants
  - la création d'un carnet de voyage collectif sous la direction artistique de la même artiste
- 1 exposition à la Médiathèque de Giromagny des différents carnets de voyage individuels et présentation du carnet collectif réalisé.

## Financement :

Le PNRBV s'engage à solliciter la Région Bourgogne Franche Comté pour obtenir une subvention de 11 700 € et la Communauté de communes des Vosges du Sud mobiliserait une enveloppe de 2 200 € de financement suivant :

Postes de dépenses	Financement par le PNRBV (TTC)	Financement par la CCVS (TTC)	Montant total (TTC)
Rémunération et défraiements de l'artiste :	7 440 €		7 440 €
<i>3 ateliers in situ + 3 ateliers à la médiathèque + frais de déplacement + pré-visite + Carnets : Illustrations personnelles + mise en page</i>	<i>3 340 € 4 100 €</i>		
Rémunération des accompagnateurs :		1 200 €	1 200 €
<i>2*3 sorties d'une demi-journée + Pré-visite d'une demi-journée</i>		<i>3*300€ 300€</i>	
Restitution :		720 €	720 €
<i>Intervention de l'artiste et défraiements(1j) Frais de bouche vernissage (estimation)</i>		<i>570 € 150€</i>	
Edition des supports et diffusion :	3 160 €		3 160 €
<i>Invitations Impression de 200 carnets de voyage Diffusion et affranchissement</i>	<i>300 € 1 600€ 1260</i>		
Ateliers : achats de matériels (estimation)		280 €	280 €
Préparation Restitution 4 éditions	1 100 €		1 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 700 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>13 900 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** la participation de la médiathèque intercommunale à la dernière édition de Carnets de Voyage et le financement de la CCVS pour cette action,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- PNRBV

### Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE